



COMITE DIRECTEUR

REUNION DU 15/09/2025

Procès-Verbal N°4 / Saison 2025-2026

PRESIDENT : Pierre BOURDET

PRESENTS : Béatrice LATAPIE-BOULOC, Jérémy AZA, Bernard BORG, Frédérique DAURES, Clarisse FERRER, Lilian GRIALOU, Marc GUITARD, Patrick MARITAN, Stéphane MARRE, Grégory PASSENEAU, Vincent REGIS, Claude ROUX, Patrick SALOMON, Audrey VALAYER, Stéphanie VIARGUES-BRAVO.

ABSENTS EXCUSES : Jean Marc ANSELM, Camille BOUTONNET, Annie CLUZEL, Alexandre COUDERC, Sarah LAGRIFOUL, Jean-Luc MARTIN, Damien PRADALIER.

INVITES PRESENTS : Michel PERET.

INVITES EXCUSES : Fabien ASTRUC, Giovanni PERRI, Gilles TOURNIER.

INFORMATIONS LIMINAIRES :

Les décisions du Comité de Direction ou du Bureau du District, en application de l'Article 17 des Règlements Généraux de la Ligue d'Occitanie, à l'exclusion notamment de celles relevant de la vie et de l'organisation interne du District, sont susceptibles de recours devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue d'Occitanie dans un délai de sept jours à compter du lendemain de leur publication dans le respect des conditions de forme et de fond de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

La réunion est ouverte par le Président Pierre BOURDET à 20h15.

Accueil : Le Président accueille Jérémie ROUMEGOUS qui va présenter aux membres du CODIR le plan d'actions de la Cellule sportive Saison 2025-2026.

Il souhaite également la bienvenue à Jérémy AZA pour sa première participation au CODIR en tant que membre coopté représentant les arbitres.

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DIRECTEUR

- PV N°3 du 26/08/25

Le PV N°3 du 26/08/25 est adopté par les membres du Comité Directeur.

2- INTERVENTION DE Jérémie ROMEGOUS

- Présentation du Plan d'actions de la Cellule Sportive Saison 2025-2026. **cf Annexe 1.**

3- INTERVENTION DES PRESIDENTS DE COMMISSIONS

- **Commission du Statut des éducateurs : Stéphane MARRE**

- Renvoi des conventions au 15/10/25 (envoi à chaque club, sur le site du DAF onglet « Documents » dans le pavé bleu « Cellule Sportive »)
- Nouvelle obligation concernant les équipes Seniors Féminines évoluant en D1.
Il est bien précisé que les clubs qui n'auraient pas l'éducateur avec le diplôme concerné, ont toute la Saison pour se former et donc se mettre en conformité vis-à-vis de ce Statut.
La Cellule Sportive a publié les dates, et lieux des différentes formations (CFI).

- **Commission Valorisation des BENEVOLES : Frédérique DAURES**

Le 10 octobre 2025, une soirée conviviale est organisée au DAF dans une démarche de rencontres et de cohésion avec les membres des Commissions et les salariés.

- **Commission de l'ARBITRAGE : Patrick SALOMON / Jérémy AZA**

126 Arbitres Seniors à ce jour.

Quelques difficultés sont rencontrées pour couvrir l'ensemble des rencontres en championnat.

→ La D4 SUPER U ne sera pas couverte en intégralité jusqu'à la 1ère formation FIA (début octobre), qui permettra de former environ 20 nouveaux arbitres. De fait, la D4 aura des arbitres officiels pour assurer les rencontres à partir de fin octobre.

Les jeunes arbitres sont une vingtaine. Les matchs des jeunes sont couverts.

- **Commission des TERRAINS et INFRASTRUCTURES SPORTIVES : Lilian GRIALOU**

De nouveaux éclairages ont été validés.

La 1 ère réunion de la Commission a eu lieu ce jour.

- **Commission des FINANCES : Clarisse FERRER**

Rencontre programmée avec la comptable le 25/09/25.

- **Commission de GESTION DES COMPETITIONS : Grégory PASSENEAU**

- ▶ **Seniors : Grégory PASSENEAU**

Tirage COUPE Occitanie ce jour.

- ▶ **Jeunes : Marc GUITARD :**

Pas de souci à ce jour.

- ▶ **Féminines : Audrey VALAYER**

1ere journée Senior féminine ; quelques difficultés pour certaines équipes en manque de licenciées.

Equipes U16F -U18F : 7 équipes (2 de plus que la Saison 2024-2025). Début de Saison le 28/09/25.

Equipes U12F-U15F : 19 équipes. Début de Saison le 04/10/25.

Une réunion des clubs D1 D2 sera prochainement organisée.

- **Commission PARTENARIAT et EVENEMENTIELLE : Patrick MARITAN**

Même nombre de partenaires. La prospection se poursuit.

Communication d'informations sur le site du DAF concernant l'Arbitrage, pavé Web

Ex : "Nouvelles Lois du Jeu 2025-2026".

- **Commission du STATUT de L'ARBITRAGE : Bernard BORG**

1ere réunion lundi 22/09/25.

- **ANS**

4 actions sont validées. « Prêtes à jouer au FOOT ? » dans le cadre du développement du Football féminin est programmée le 20 Septembre de 10h00 à 12h00 sur 2 sites :

- Stade Municipal / 12220 MONTBAZENS
- Stade Roland SAULES / 12310 LAISSAC

• **Commission des LITIGES et DISCIPLINE : Michel PERET**

- Peu de cartons en ce début de Saison.

• **Commission RH: Béatrice LATAPIE-BOULOC**

- Une rencontre est programmée en Novembre avec le référent RH du cabinet comptable.

4- DIVERSES VALIDATIONS

→ Conseiller Technique en Arbitrage : Mutualisation à 3 Districts LOT-TARN-AVEYRON.
Les membres du CODIR valident cette mutualisation. Une fiche de poste est en construction.

→ Validation de la constitution de la Commission d'APPEL 2025-2028 ci-dessous
La Présidence sera tenue par Mme Emilie SAULE-LE BARS.

District AVEYRON FOOTBALL	
Commission d'APPEL 25/28	
Présidente	SAULES-LE BARS EMILIE
Membre	RAYNAL GUY
Membre	BENOIT HENRI
Membre	VIGUIE YVES
Membre	DAURES FREDERIQUE
Membre	PALOUS BERNARD
Membre	PERRI GIOVANI
Membre	ASTRUC FABIEN
Membre	ROUX CLAUDE
Membre	CAYLA YVES
Membre	VITAL PHILIPPE
Référent administratif	BARNABE LAURENT

→ OLYMPIQUE MONT AIGOUAL : Après examen du dossier, il est validé que le joueur Maël EL AFGHANI OUDOT U17G peut jouer en Senior M en application de l'Article 24 des Règlements DAF Championnat. Le tableau ad hoc sera consultable dans l'onglet "Document utiles" sur le site du DAF. Un mail sera envoyé au club.

→ ASC CHANAC : Après examen du dossier, il est acté le refus de sous classement d'un U14G en U13G. Un mail sera envoyé au club.

→ **Validations des Ententes :**

En application des dispositions de l'Article 39 bis 1er alinéa des Règlements Généraux :
"le Comité de Direction du District est compétent pour valider la création de l'entente".

Sur proposition de la Commission de Gestion des Compétitions, le Comité Directeur valide les ententes figurant dans l'**annexe 2**.

Le club premier nommé est dit "Club Support" de l'Entente.

5- PLANNING EVENEMENTS

cf annexe 3.

6- QUESTIONS DIVERSES

- Licence Foot en Marchant : Licence "Foot SANTE" suffit pour une pratique uniquement au sein du club. Pour élargir la pratique entre clubs, il convient de souscrire à une licence "Foot LOISIRS".

La réunion est clôturée par le Président BOURDET à 23h30.

La Secrétaire Générale



Béatrice LATAPIE-BOULOC

Le Président



Pierre BOURDET